

La colère gronde à Montréal

Une colère longtemps contenue est en train de sourdre de toutes parts dans la communauté anglophone de Montréal.

Fini le temps des escarmouches sur un aspect ou l'autre de l'action du gouvernement péquiste. C'est maintenant la guerre. Après avoir rongé leur frein en attendant le retour au pouvoir du Parti libéral qui devait "alléger" la loi 101 advenant son élection, en avril dernier, les anglophones ne peuvent plus se contenir.



lise lachance

La rage gronde, l'inquiétude se répand, telle une maladie contagieuse, la contestation de la politique gouvernementale éclate sur tous les fronts. On se mobilise. L'action se radicalise. Certains évoquent même la possibilité de désobéissance civile.

Affichage

Le mécontentement généralisé qui règne chez les anglophones de la métropole résulte d'une série d'événements dont l'effet est cumulatif.

Ce qui a le plus galvanisé cette communauté est sans contredit l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi 101 selon lesquelles, depuis le 1er septembre dernier, tout l'affichage public doit être unilingue français au Québec (sauf dans le domaine culturel).

Si l'immense majorité des non-francophones accepte que le français doive apparaître dans l'affichage, elle s'oppose par contre à ce que cette langue soit la seule partout, même dans les quartiers italiens ou dans le "West Island" à forte prédominance anglophone. Elle a l'impression qu'on veut nier son existence, réduire l'ampleur de sa présence. Or, "en politique ce sont les perceptions qui comptent, non la réalité", a expliqué au SOLEIL le député de D'Arcy-McGee à l'Assemblée nationale, Me Herbert Marx.

Cette perception viscérale explique pourquoi, même si la plupart n'approuvent pas les déclarations extrémistes du papetier Allan Singer selon qui, à cause de la défaite des plaines d'Abraham, l'anglais devrait primer au Québec, plusieurs appuient son opposition juridique à la loi sur l'affichage et lui ont fait parvenir de l'argent pour l'aider dans sa cause contre le gouvernement.

Les tests de français

Au moment où les esprits sont échauffés par l'entrée en vigueur des nouveaux règlements prévus dans la loi 101, l'écheq de l'aide-infirmière Joanne Curran aux tests de l'Office de la langue française — ce qui lui a fait perdre son emploi — met le feu aux poudres.

Elevée dans l'est de Montréal, la jeune femme parle couramment français même si, dans l'écrit, elle réussit moins bien. Son cas fait la "une" de l'unique quotidien anglophone de la ville. Sa photo paraît tant et plus. The Gazette nous la montre notamment entourée de ses deux jeunes enfants. Un tableau idyllique qui émeut l'opinion publique et donne mauvaise conscience à bien des francophones. Elle devient pour les adversaires gouvernementaux, "le symbole vivant des injustices de la loi 101".

Si le gouvernement assouplit temporairement ses normes pour les aides-infirmières, les infirmières continuent d'être jugées au même titre que les candidats à toutes les autres corporations professionnelles du Québec et certains échouent. De sorte que, aux yeux des anglophones, le problème reste quasi entier.

"Plusieurs se demandent comment, en étant moins bilingues que Joanne Curran, ils arriveront à se trouver un

"Si je vais dans une autre province, mon français sera un atout mais si je reste ici, mon anglais ne servira à rien."

C'est ainsi, du moins, qu'une étudiante en commerce à l'université Concordia, de Montréal, Sonia, voit la situation.

Née de parents polonais et élevée en anglais dans l'est de Montréal, la jeune fille veut quitter le Québec dès la fin de ses études, tout comme d'ailleurs la dizaine d'étudiants que nous avons interrogés dans le hall de l'institution.

Sonia souligne qu'elle sent chez beaucoup de francophones une intolérance au plan linguistique, phénomène qui n'existait pas autrefois. "Il m'arrive régulièrement de me faire réprimander de façon impolie dans les restaurants parce que je suis anglophone. Jusqu'à maintenant, je faisais un effort pour m'adresser aux gens en français. Mais aujourd'hui, je me suis surprise à parler en anglais en premier dans un magasin. L'agressivité s'empare de moi parce que le gouvernement nous force à parler français. Personne n'aime à se faire dire qu'il faut faire. Ça devient un poids."

La jeune fille s'en prend à l'affichage unilingue français qu'elle aimerait bilingue, même si elle parle bien français. C'est une question d'environnement, de "confort". Devant les départs massifs qui se préparent chez ses camarades ("La majorité des finissants de Concordia et de

Mardi dernier, un groupe d'anglophones influents lançait la "Coalition des Québécois d'expression anglaise" dans l'espoir de rassembler suffisamment d'anglophones du Québec et même de francophones sympathiques à leur cause pour infléchir les politiques du gouvernement péquiste, particulièrement en ce qui touche la protection de la langue et des institutions de cette communauté d'un million de Québécois. Ce n'est là qu'un des signes du réveil de la communauté anglophone, dont la colère longtemps contenue est en train d'éclater. Dans ce premier de deux dossiers sur la communauté anglophone de Montréal, Lise Lachance, du bureau du SOLEIL dans la métropole, explique les raisons de cette colère.



Des ouvriers enlèvent le mot "school" de la façade d'une école anglophone de Montréal, pour rendre l'inscription conforme à la loi 101. Un bel exemple de provocation inutile qui a engendré la colère de la communauté anglophone.

emploi — donc survivre — au Québec", souligne Me Alex K. Paterson, coprésident du Comité d'action positive, un groupe de pression anglophone. D'où, ajoute-t-il, une inquiétude croissante.

Nombreuses causes

A l'affichage et aux tests de français se greffent plusieurs autres facteurs qui contribuent au crescendo du mécontentement:

1 — Le projet de restructuration scolaire qui pourrait déboucher sur la déconcessionnalisation et la disparition

des commissions scolaires anglophones. Appréhendant une perte de contrôle de leurs institutions, les anglophones y voient un danger pour leur culture et fournissent leurs armes en attendant son dépôt à l'Assemblée nationale. Le fait que le "père de la loi 101", le ministre Camille Laurin, soit également l'auteur du projet de réforme scolaire, rend l'opposition plus farouche. Les anglophones perçoivent le ministre-psychiatre comme leur ennemi juré. Plusieurs nous ont affirmé que la communauté réagirait différemment si les ballons d'essais du ministère étaient lancés par Jacques-Yvan Morin ou Gérard

Godin.
2 — Le virage "nationaliste" de M. Claude Ryan lors de son discours au conseil général du Parti libéral du Québec, fin septembre. Les médias anglophones n'ont pas digéré cette nouvelle orientation et l'ont présentée de manière à enflammer la communauté anglophone. Par exemple, dans son topo sur l'événement, la station de télévision CFCF a montré Ryan au moment où il tournait le dos et a fait ce commentaire: "Ryan tourne le dos à la communauté anglophone..."
3 — Le vote du Parti libéral appuyant

McGill vont en vacances à l'extérieur du Québec pour se trouver du travail, même s'ils sont bilingues" elle pense que la communauté anglophone est vouée à la disparition. "C'est une question de temps", croit-elle.

Une paranoïa

Un de ses amis de 22 ans, un unilingue anglais inscrit dans la même faculté, nous a déclaré: "Plus de 60 pour 100 des étudiants en commerce parlent français couramment. Beaucoup travaillent à temps partiel dans les grands magasins et les boutiques de la ville. Mais ils ont peur de ne pas avoir de promotions. Ils craignent que si le patron est francophone, il accordera les promotions à un employé avec un nom français. Ça devient un peu une paranoïa".

Le jeune homme considère que le gouvernement du Québec intertère dans le commerce avec ses règlements sur l'affichage. "Un homme d'affaires veut attirer l'attention de sa clientèle, quelle que soit sa langue", dit-il.

Il a l'impression que les francophones cherchent maintenant à prendre "leur revanche" sur les anglophones. "Je respecte beaucoup Lévesque. Je le crois sincère et honnête. Je crains cependant les radicaux autour de lui", souligne-t-il. Aussi lorgne-t-il du côté de l'Alberta pour y travailler le moment venu. Ses parents l'encouragent d'ailleurs

dans ce sens.
Une femme professeur, originaire d'Angleterre et qui s'exprime dans un français impeccable, nous a déclaré qu'elle aime vivre au Québec, qu'elle apprécie le mélange des cultures française et anglaise. Comme elle n'a pas d'enfant, elle n'est pas confrontée au problème de la langue d'enseignement.

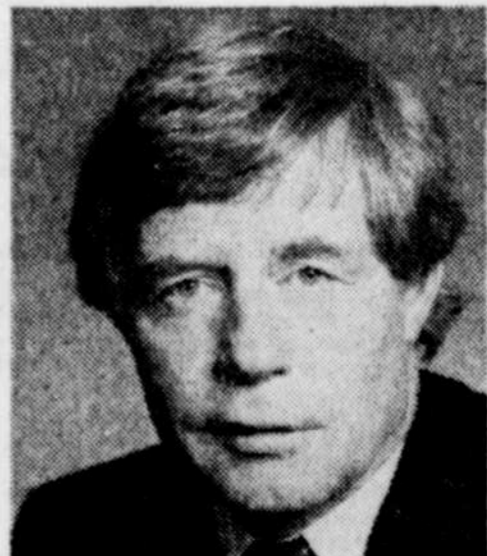
Les patrons anglophones

Michelle Francis Miller, que nous avons rencontrée dans un grand magasin de la rue Sainte-Catherine, est une preuve vivante de cette assertion. En fait, elle a réussi à dénicher un emploi comme décoratrice d'intérieur... mais elle l'a perdu deux semaines plus tard, son patron (un anglophone bilingue) lui reprochant de ne pas s'exprimer avec assez d'aisance dans la langue de Gilles Vigneault.

On assiste à la naissance d'un nouveau phénomène: les anglophones eux-mêmes, devant l'évolution de la situation au Québec, ont pour leurs employés des exigences que la loi 101 ignore. C'est strictement une question de gros sous. Ils craignent que leur clientèle francophone ne les boude. Ils soignent leur image de "bons citoyens", ce qui est excellent en affaires. Certains nous ont affirmé qu'à compétence égale, ces patrons préfèrent maintenant afficher un nom français

dans leur organigramme ou à la porte de leur bureau.

Mlle Miller vit au Québec depuis six mois. Encore sous le choc de son licenciement qui datait de la veille, elle a l'intention de suivre des cours intensifs de français chez Berlitz. Cette maison lui garantit un bon bilinguisme en trois semaines, moyennant \$1,800 qu'elle n'a pas. Son intégration chez nous repose donc



Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce.

la motion Lévesque contre le projet constitutionnel de Trudeau, la semaine suivante, a été interprété comme une trahison. Peu d'anglophones ont regardé le côté rationnel du vote, à savoir le souci de conserver les pouvoirs de l'Assemblée nationale. La réaction a été purement viscérale: comment le Parti libéral, leur défenseur, pouvait-il s'allier au "monstre péquiste", source de tous leurs maux? On les a carrément laissés tomber, croient-ils.

4 — Si les coupures budgétaires dans le domaine des Affaires sociales affectent tous les Québécois, quelle que soit leur langue, les anglophones considèrent qu'ils sont doublement pénalisés puisque, disent-ils, il y a aussi, dans leur cas, coupure de territoire.

Jusqu'à maintenant, le Centre de services sociaux Ville-Marie de la métropole acceptait de recevoir la clientèle anglophone non seulement de Montréal mais aussi de toutes les régions du Québec. Le gouvernement lui demande aujourd'hui de se limiter aux citoyens de l'île et réduit son budget de \$2,3 millions pour l'année prochaine. Il y a des pleurs et des grincements de dents, l'organisme et ses utilisateurs soutenant que les anglophones ne peuvent recevoir des services sociaux dans leur langue à l'échelle du Québec. Le litige fait encore couler beaucoup d'encre.

Ils se sentent menacés

Face à cette situation globale, les anglophones se sentent menacés.

Comment une communauté aussi riche et structurée, entourée de plus de 200 millions de personnes de même langue, peut-elle se sentir menacée? A cette question qui habite plus d'un francophone incrédule, un des porte-parole les plus respectés de la communauté anglophone, le député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, M. Reed Scowen, répond au SOLEIL: "Les grandes institutions culturelles comme la radio, la télévision, le théâtre, etc., ne le sont nullement. Cependant, d'autres institutions absolument vitales pour la communauté comme les écoles, les services sociaux et de santé, sont contrôlées presque à 100 pour 100 par l'Etat et se trouvent en péril".

A son avis, les anglophones s'identifient davantage à leur école de quartier qu'à l'Amérique du Nord. Si une épée de Damoclès pèse sur la première, ils se sentent en danger.

M. Scowen note par ailleurs que, "pour permettre un accès plus grand des francophones aux postes élevés des grandes entreprises, il a été nécessaire de réduire le rôle des anglophones sur le plan économique". Car, soutient-il, "le préjugé linguistique (le besoin de parler français) est devenu dans la pratique un préjugé ethnique".

Au point où, nous a souligné son collègue Herbert Marx, des patrons anglophones eux-mêmes n'hésiteront pas à embaucher, à compétence égale, un candidat portant un nom français parce que, dans le contexte de la francisation, cela paraît mieux dans l'organigramme de l'entreprise. Même chose pour la raison sociale d'un bureau d'avocats.

Hémorragie

Autre raison pour laquelle la communauté se sent menacée: la baisse en chute libre des inscriptions dans les écoles anglaises (21,6 pour 100 de 1976-1977 à 1979-1980 contre 9 pour 100 dans le secteur français selon des statistiques inédites publiées dans LE SOLEIL du 17 novembre 1981), de même que les nombreux départs de jeunes vers les autres provinces. Ces deux phénomènes hypothèquent gravement la relève. Les anglophones entendent voir le rétrécissement de leurs troupes s'apparentant à un étiolement fatal.

Dans ces circonstances, on comprend pourquoi, de plus en plus, "ce sont les tripes qui parlent et non la tête", comme l'a reconu Herbert Marx.

sur l'aide financière hypothétique de ses parents, installés à Knowlton.
La jeune fille a raconté au SOLEIL que son groupe d'amis, dans cette localité des Cantons de l'Est, est passé à huit chômeurs avec elle. Tous ont entre 22 et 25 ans.

Leur vaine recherche d'un emploi les rend très agressifs. La plupart s'écrient, quand ils voient un francophone: "C'est un frog!" Et, lorsqu'ils entendent quelqu'un qui parle français, ils ne veulent rien "savoir": "Bullshit!" lancent-ils avec mépris. Ce qui n'empêche pas cinq d'entre eux de vouloir apprendre le français pour enfin accéder au marché du travail.

Sauf l'impôt

Une assistante dentaire, Mlle Mary Wiggins, opine quant à elle: "Ça va pour les anglophones s'ils ont un job. Mais s'ils ne parlent pas français, ils ont de la difficulté à se trouver un emploi."

La quinquagénaire déplore que les documents qui émanent du gouvernement soient uniquement en français. Unilingue anglaise, elle en souffre à son travail à cause des formules à remplir pour les soins dentaires aux enfants.

Un anglophone nous a souligné à ce propos: "Il est assez révélateur que les seules formules bilingues du gouvernement soient celles... de l'impôt!"

Samedi prochain: Les anglophones s'organisent.

Indiens, Métis et Inuit Reconnus comme "peuples" du Canada

par Léonce GAUDREAULT

Etrange détour de l'histoire!

En 1867, la première constitution canadienne — enchâssée à Londres — résultait d'un pacte confédératif entre les deux peuples fondateurs, français et anglais. Quant aux premiers occupants, c'est-à-dire les autochtones, le texte constitutionnel ne leur consacrait qu'un bref passage, dans

lequel il était spécifié que les Indiens (nulle mention des Inuit ou des Métis) étaient sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

En 1981, la deuxième constitution canadienne — made in Canada — fait disparaître toute allusion (et illusion) aux deux peuples fondateurs. Le gouvernement du Québec décrète un deuil symbolique.

Quant aux autochtones, presque oubliés en 1867, ils accèdent en 1981 au rang de "peuples" du Canada, de même que les Métis et les Inuit. Mais ils ne pavoiseront pas car, au-delà de la valeur symbolique très certaine de cette reconnaissance dont ils vont tirer fierté, ils vont maintenant chercher à puiser les fruits économiques et politiques que cette nouvelle constitution leur offre.

Malgré des cheminement très différents, en une nuit du début de novembre dernier, le Québec et les autochtones se sont retrouvés dans le même bateau. L'accord du 5 novembre des neuf provinces anglophones avec le gouvernement fédéral les avait laissés tomber.

Des organisations autochtones tendirent la main au Québec, mais

vainement.

Pendant ce temps, les autochtones ramèrent en marche leur puissant "lobby" qui employa une stratégie et des moyens de pression d'une efficacité telle que, malgré les dissensions importantes apparues chez les Indiens, ils réussirent à reconquérir, à peu de choses près, ce qu'ils avaient perdu en une nuit de troc entre les premiers ministres.

Les autochtones (1) Il reste à tirer les marrons du feu

Les autochtones, d'abord mis de côté dans la réforme constitutionnelle canadienne, ont finalement, après bien des rebondissement, obtenu la reconnaissance de leurs droits "existants". Ils connaîtront la valeur réelle de cette formule dans un an, quand ils participeront à une conférence constitutionnelle organisée par Ottawa. Léonce Gaudreault trace le portrait de la situation dans ce premier texte d'une série de deux sur la question.

En janvier dernier, une entente était intervenue entre le gouvernement fédéral (y compris les partis d'opposition aux Communes) et les leaders des Indiens, Métis et Inuit.



Léonce Gaudreault

Cette annonce faite par le ministre Jean Chrétien au comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution était d'une grande importance. En effet, non seulement le gouvernement fédéral accordait à la reconnaissance constitutionnelle des droits des premiers occupants mais c'était la première fois que tous les leaders autochtones faisaient l'unanimité sur un texte.

Le point central de cet amendement se lisait comme suit: "Les droits aborigènes et les traités des peuples aborigènes sont par la présente reconnus et confirmés". Le président Del Riley de la Fraternité nationale des Indiens fut le premier à se réjouir de cette reconnaissance fondamentale, même si ces droits n'étaient pas précisés.

Mais sous les pressions de ses instances, il ne tarda pas à dénoncer l'entente, affirmant qu'elle était insuffisante et annonçant qu'elle était insuffisante et annonçant qu'elle était insuffisante et annonçant qu'elle était insuffisante.

Au-delà de toutes nuances, on avance deux explications à ces divergences. A l'intérieur de la Fraternité nationale des

Indiens qui dit représenter 300.000 Indiens "statués", une majorité de leaders refusent d'associer leur lutte à celle des Métis et des Indiens "non statués" parce que cela équivaudrait à devoir partager avec eux (plus nombreux) les bénéfices économiques et politiques de ces gains. Et face aux Inuit, les réticences sont historiques. On se tolère, guère plus. En août dernier, une assemblée générale inter-départementale aux leaders de la fraternité de faire front commun avec les Métis et les Inuit sur la question constitutionnelle.

Après le fatidique accord du 5 novembre qui laissa tomber les droits du Québec, des femmes et des autochtones, ces derniers ne tardèrent pas à former une nouvelle coalition, en dehors de la Fraternité des Indiens bien sûr. Mais de nombreuses nations indiennes comme les Dénés des Territoires du Nord-Ouest, les Indiens du Yukon et une multitude de groupes indiens dissimulés à travers le pays, constituèrent cette coalition avec les Métis et les Inuit qui conduisit à la réinsertion des droits autochtones.

Au Québec

A l'exception principalement des Mohawks et des Hurons, les Indiens du Québec s'associèrent à la démarche constitutionnelle de la coalition, soit en s'y impliquant d'assez près comme les Cris de la baie James ou en la soutenant en principe comme les Micmacs ou les Attikameks-Montagnais.

Du fait peut-être de l'expérience acquise lors des négociations des Cris et des Inuit qui conduisirent en 1975 à l'Entente de la Baie James, c'est finalement autour de Charlie Watt du Nouveau-Québec, qui s'activa cette coalition. Co-président du

comité national des Inuit et président de la société Makivik, créée pour administrer les millions de dollars obtenus par les Inuit du Nouveau-Québec de cette entente, M. Watt a été le leader principal de la reconnaissance finale des droits autochtones, comme l'affirme Bob Epstein, principal conseiller du chef Billy Diamond des Cris de la baie James.

Deux jours après l'accord du 5 novembre, Charlie Watt recevait une communication téléphonique du premier ministre Trudeau qui voulait rétablir les ponts avec les autochtones. Cela s'explique du fait que les Inuit avaient été les seuls à rester fidèles à l'accord de janvier avec le gouvernement fédéral. Comme l'a expliqué au SOLEIL un assistant du président de Makivik, M. Don Allard, le "deal" conclu en janvier engageait les autochtones à soutenir la résolution de Trudeau à Londres en reconnaissance des droits. Mais deux semaines plus tard, les Indiens se retirèrent et reprenèrent leur lobby à Londres, tandis que les Métis choisissaient un terrain neutre: ne pas soutenir la résolution, ni de la dénoncer.

C'est ainsi que pendant ces dernières semaines, les leaders inuit du Nouveau-Québec jouèrent un rôle prépondérant au sein de la "coalition des droits aborigènes" qui organisa des manifestations publiques (outre celles de la Fraternité nationale des Indiens) et envoya des émissaires dans les capitales provinciales, principalement en Alberta auprès du premier ministre Peter Lougheed, le principal opposant à la reconnaissance des droits autochtones.

Ottawa était prêt à reconnaître ces droits dans les Territoires-du-Nord-Ouest, au Yukon et dans les territoires et organismes sous sa juridiction, mais c'était nettement insuffisant.



Un lobby mené au battement du tambour, aux battements du coeur.

Peter Lougheed était prêt tout au plus à reconnaître que les "droits antérieurs existants". L'accord entre les neuf provinces anglophones et le fédéral se fit finalement sur l'article 35 suivant: "1 — Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont confirmés; 2 — Dans la présente loi, peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada".

La coalition autochtone ne put faire davantage. Un dernier effort en fin de semaine dans la capitale de l'Alberta ne réussit pas à faire enlever du texte cet encombrant mot "existant", pas plus que les autochtones n'ont réussi à obtenir une forme de droit de veto sur tout amendement constitutionnel les concernant.

Ils participeront, bien sûr, à une conférence constitutionnelle que le premier ministre Trudeau devra convoquer dans un an pour définir les droits aborigènes, mais ils savent que la nouvelle formule d'amendement conduira à l'acceptation de définitions de droits imposées finalement par les provinces les plus rébarbatives aux autochtones.

Les autochtones s'inquiètent aussi du terme "droits existants" du fait que les tribunaux pourraient à la rigueur, comme le suggérait l'ancien ministre des Affaires indiennes Warren Allmand, reconnaître tous les empiètements sur ces droits par toutes les législations déjà passées. Le chef des Cris, Billy Diamond, se demande lui aussi si l'Entente de la Baie James reçoit la protection constitutionnelle puisqu'il n'y est question que des "traités".

Philosophe, le porte-parole des Cris estime que "c'est mieux que rien". Selon Bob Epstein, c'est une importante reconnaissance. "Ils n'auront plus à débattre en cours de justice qu'il existe de tels droits aborigènes".

Le représentant des Inuit Don Allard estime qu'en plus de la grande valeur symbolique pour les autochtones d'être reconnus comme peuples, c'est la première fois, à sa connaissance, qu'un pays enchâsse dans sa constitution les droits des peuples autochtones.

Et il ne faut pas oublier que les réclamations territoriales demeurent.

Entrevue avec Mme Michèle Fortin Cégeps: des objectifs à long terme

La semaine dernière, la présidente du Conseil des collèges, Mme Jeanne Blackburn, affirmait à Damien Gagnon, chroniqueur à l'éducation au SOLEIL, au cours d'une entrevue, que l'accessibilité aux cégeps était loin d'être une mission accomplie. Aujourd'hui, Mme Michèle Fortin, sous-ministre adjointe au secteur de l'enseignement postsecondaire au ministère de l'Éducation, fait valoir son point de vue sur la question.



Damien Gagnon

Même si seulement un jeune Québécois sur quatre entreprend des études collégiales, le ministère de l'Éducation refuse de parler d'échec de l'accessibilité à ce niveau d'enseignement.

Malgré ce faible taux de passage, les cégeps, depuis leur création en 1967, ont ouvert la porte du marché du travail et celle de l'université à des centaines de milliers de jeunes Québécois.

La nouvelle sous-ministre adjointe au secteur de l'enseignement postsecondaire au ministère de l'Éducation, Mme Michèle Fortin, commentait ainsi, au cours d'une entrevue au SOLEIL, les propos tenus par la présidente du Conseil des collèges, Mme Jeanne Blackburn, et rapportés dans l'édition du SOLEIL de samedi dernier.

Mme Blackburn avait alors soutenu que l'accessibilité aux cégeps est loin d'être une mission accomplie, que l'autonomie des cégeps est grandement en danger et que c'est le seul de la pauvreté dans les cégeps suite aux compressions budgétaires décrétées par le gouvernement le printemps dernier.

Agée de 37 ans, mère adoptive de quatre enfants coréens dont l'âge varie de deux à sept ans, Mme Fortin ne nie pas qu'au moins 50 pour 100 des jeunes Québécois seraient aptes intellectuellement à entreprendre des études collégiales.

Elle est donc parfaitement consciente qu'il y a un écart de 25 pour 100

entre l'accessibilité potentielle et l'accessibilité réelle.

Elle admet également que les cégeps n'ont pas atteint les objectifs de fréquentation du rapport Parent. Cela lui apparaît tout à fait normal compte tenu de l'âge des cégeps. En éducation, dit-elle, il faut être patient et surtout ne pas croire que l'on peut atteindre en 10 ans les objectifs du départ.

Elle précise avec fierté qu'au moins un des objectifs du rapport Parent et non le moindre a été atteint. Celui d'intéresser les jeunes à la formation professionnelle. Actuellement, il y a autant de jeunes dans le secteur professionnel que dans le secteur général, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

Même taux de passage

Malgré les efforts que prétend avoir consenti le gouvernement, le taux de passage des finissants du secondaire vers le collégial ne s'est guère amélioré au cours des cinq dernières années. Il a connu des hauts et des bas.

Il était de 41,1 pour 100 en septembre 1975 et de 41,9 pour 100 en septembre 1980. On ne connaît pas encore les chiffres pour septembre 1981.

Mais de préciser Mme Nicole Brodeur, directrice du secteur de l'enseignement collégial, elle aussi en poste seulement depuis quelques mois, ce pourcentage peut atteindre 50 pour 100 si l'on tient compte des étudiants qui, après leurs études secondaires, vont sur le marché du travail avant d'entreprendre des études collégiales.



Michèle Fortin: le système scolaire n'a pas réussi à briser les barrières des classes.

Mme Fortin ne nie pas que l'on doit améliorer l'accessibilité à l'enseignement collégial. Toutefois, elle soutient que l'accessibilité au cégep ne doit pas être vue comme l'accès à l'école primaire et secondaire. Dans ces deux derniers cas, tous les jeunes doivent obligatoirement fréquenter l'école.

Lorsqu'il est question de l'accessibilité à l'enseignement collégial, il ne faut pas oublier qu'un bon pourcentage de jeunes n'a pas les capacités intellectuelles pour entreprendre de telles études, précise Mme Fortin.

Elle ajoute que c'est également le jeune qui décide d'aller au cégep ou de se diriger vers le marché du travail après ses études secondaires.

Barrières des classes

A son avis, il faut aussi admettre que contrairement à ce que l'on a cru, le système scolaire n'a pas réussi à briser les barrières de classes qui font que des étudiants, parce qu'ils sont de milieux défavorisés, n'envisagent pas d'aller au cégep.

Pourquoi alors le gouvernement a-t-il abandonné la campagne d'information auprès des étudiants du secondaire et intitulée "le cégep c'est pour toi"?

C'est d'abord pour une question d'économie, de préciser Mme Brodeur, mais aussi parce que "la clientèle des cégeps étant en croissance, nous sentions moins le besoin de la poursuivre".

Le ministère a préféré concentrer ses efforts sur des clientèles cibles. Intéresser des jeunes à s'inscrire dans des options où il y a un besoin de main-d'oeuvre, comme les mines.

Il ne faut pas oublier, rétorque Mme Fortin, que les cégeps font également de l'information. Ils publient des annonces dans les journaux et ils se rendent directement à l'école rencontrer les jeunes. Quant au ministère, il a entrepris d'améliorer les régimes pédagogiques du secondaire pour faciliter l'accès aux études collégiales et l'envisage de modifier le régime des prêts et bourses pour venir davantage en aide aux étudiants des milieux défavorisés.

Le ministère fait confiance

Mme Fortin fait carrière dans le domaine de l'éducation depuis quelques années. Elle a occupé des postes importants, particulièrement au niveau de l'enseignement universitaire: adjointe au recteur de l'université du Québec à Montréal et secrétaire du Conseil des universités du Québec. Avant d'être nommée au poste de sous-ministre, elle était responsable du programme éducation et affaires culturelles au Conseil du trésor.

Elle rejette du revers de la main les accusations de Mme Blackburn à l'effet que les interventions de l'État mettent en danger l'autonomie des cégeps.

Pourtant, les cégeps viennent de recevoir de la direction de l'enseignement collégial une liste d'une vingtaine de projets de règlements et de documents que le ministère de l'Éducation entend adopter au cours de 1981-1982.

De ce temps-ci, souligne Mme Fortin, comme pour atténuer les revendications des cégeps, toutes les institutions, qu'il s'agisse de l'éducation ou de la santé, se plaignent de perdre leur autonomie.

Elle admet que les cégeps ont moins d'autonomie que les universités mais, dit-elle, ils en ont plus que les écoles secondaires. Contrairement aux écoles secondaires, il n'y a pas d'examen du ministère de l'Éducation dans les cégeps. Le ministère fait appel aux professeurs et aux professionnels des cégeps pour la conception des programmes d'enseignement.

Les cégeps sont chanceux

Dans une période de stabilité et d'austérité, il est normal, affirme Mme Fortin, qui est l'épouse de l'économiste Pierre Fortin, que le gouvernement s'assure que la gestion des institutions, qu'il s'agisse des cégeps ou des hôpitaux, soit très saine.

Elle soutient que c'est une équation fautive, facile et passive que de dire que parce que l'on a moins d'argent, l'enseignement sera de moins bonne qualité.

Elle croit qu'il y a un moyen de faire mieux avec moins d'argent et qu'il y a encore du jeu dans la gestion des collèges. Elle cite le cas de la charge des professeurs qui pourrait être augmentée.

De toute façon, de poursuivre Mme Fortin, les cégeps doivent se compter chanceux. C'est le secteur où les dépenses ont été le moins compressées, beaucoup moins que dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Quant à l'absence de planification dans les programmes d'enseignement, elle fait remarquer que toutes les options ont suffisamment de clientèle et que les finissants sont généralement bien accueillis sur le marché du travail. "Ce qui doit nous rendre fiers", de conclure Mme Fortin.

Fric et racisme dans la balance

Le facteur le plus susceptible d'amener les athlètes professionnels à quitter le Canada pour les Etats-Unis est la possibilité de se constituer un fonds de pension des plus intéressants.

Colombie-Britannique et \$110,437 au Québec.

Si on note que les intérêts sur le capital investi dans un fonds de retraite ne sont pas imposables tant au Canada qu'aux Etats-Unis, l'écart dans les contributions à des caisses de retraite prend encore plus d'importance.

Après dix ou 15 ans, l'écart entre les revenus d'intérêt des contributions permises au Canada et celles permises aux Etats-Unis peut atteindre des milliers et

même des dizaines de milliers de dollars notamment dans le cas de revenus de \$300,000.

Encore plus grand

Si on compilait le même tableau pour

un athlète professionnel dont la rémunération est de \$500,000 ou un million de dollars par année, l'écart en faveur de l'athlète résidant aux Etats-Unis continuerait à grandir.

Pour en saisir l'importance, contentons-nous de souligner que le taux marginal combiné d'imposition (Ottawa-Québec) sera de 60.4 pour 100 en 1982. Cela signifie que chaque dollar additionnel de revenu au-delà de \$60,000 sera imposé à raison de \$0.604.

Or, aux Etats-Unis, à partir du premier janvier 1982, le taux marginal d'imposition du gouvernement fédéral est ramené de 70 à 50 pour 100 pour chaque dollar gagné au-delà de \$215,400. En d'autres termes, chaque dollar de revenu supplémentaire sera imposé à \$0.50.

Deux bonbons

Au-delà des largesses fiscales permises par les fonds de retraite, les professionnels dont la résidence principale est aux Etats-Unis peuvent bénéficier de deux déductions fiscales non accessibles à leurs vis-à-vis canadiens. Or, elles sont toutes deux significatives.

La première, la plus importante, est la déduction des intérêts hypothécaires. Ainsi, pour une maison de \$200,000, dont l'hypothèque est de \$150,000, un intérêt de 17 pour 100 représente un déboursé d'environ \$25,000 la première année. La totalité de cette somme peut être déduite.

Deuxième bonbon. Les frais relatifs aux services fournis par un conseiller ou un agent négociateur. Le gouvernement américain permet une déduction pouvant représenter jusqu'à cinq pour salaire de l'athlète.

Autres considérations

Si on s'en tient uniquement à des considérations monétaires, il est évident qu'un athlète québécois ou canadien sera intéressé à traverser la frontière pour gagner son pain.

Au départ, il est apparent que les athlètes de langue anglaise seront beaucoup plus difficiles à retenir au Canada. Toutefois, pour diverses raisons, l'athlète francophone sera amené à y penser deux fois avant d'aller jouer aux Etats-Unis.

Entre autres, généralement marié et père d'enfant, le hockeyeur francophone sera réticent à plonger sa famille dans un milieu où on ne parle que l'anglais.

Autre facteur qui jouera surtout dans le cas des joueurs moyens: le racisme. Des études sociologiques, dont une dévoilée par un sociologue de Philadelphie il y a quelques mois, révèlent qu'au hockey, le francophone est traité de la même façon que le Noir au baseball. A talent égal, on préfère l'anglophone.

D'ailleurs, il serait bon de rappeler que Me Guy Bertrand, l'agent négociateur de quelques joueurs et un des ardents opposants au dernier budget MacEachen, a déjà fait le même genre d'affirmations.

Enfin, un autre élément sentimental devrait suffire à retenir plusieurs hockeyeurs québécois. En effet, il suffit de se promener dans les endroits publics après un match local des Nordiques de Québec pour voir à quel point les amateurs s'identifient à leur équipe de hockey. "Est-ce que les athlètes vont rejeter du revers de la main des travailleurs qui paient leur salaire?"



pierre martel

C'est ce qui ressort de l'étude effectuée par la firme de comptables agréés Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau et Associés. Cette étude a tenté de planifier la situation fiscale la plus avantageuse pour un athlète évoluant aux Etats-Unis et au Canada.

Le document préparé par la firme porte sur la situation fiscale qui prévaudra au début de 1982 alors que les derniers budgets fédéraux américains et canadiens entreront en vigueur.

Aux Etats-Unis, le cas de l'athlète résidant dans l'Etat de New York et dans celui de la Californie a été étudié. Dans le tableau publié dans cette page, le cas de New York a été retenu. Toutefois, on peut préciser que le revenu disponible du professionnel évoluant à Los Angeles est de \$1,000 à \$3,000 plus élevé que son collègue de New York selon l'échelle de salaire.

Au Canada, les cas des athlètes résidant au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique ont été évalués. Pour les fins du tableau, la situation de l'athlète albertain n'a pas été retenue. Cependant, on peut souligner que le revenu disponible du joueur de hockey d'Edmonton se situe entre celui résidant en Ontario et celui de la Colombie-Britannique.

Fonds de pension

En fait, dans certains cas, l'athlète professionnel américain bénéficie d'un revenu disponible (ce qui lui reste à dépenser après impôts, taxes, etc.) inférieur à son collègue canadien pour certaines catégories salariales.

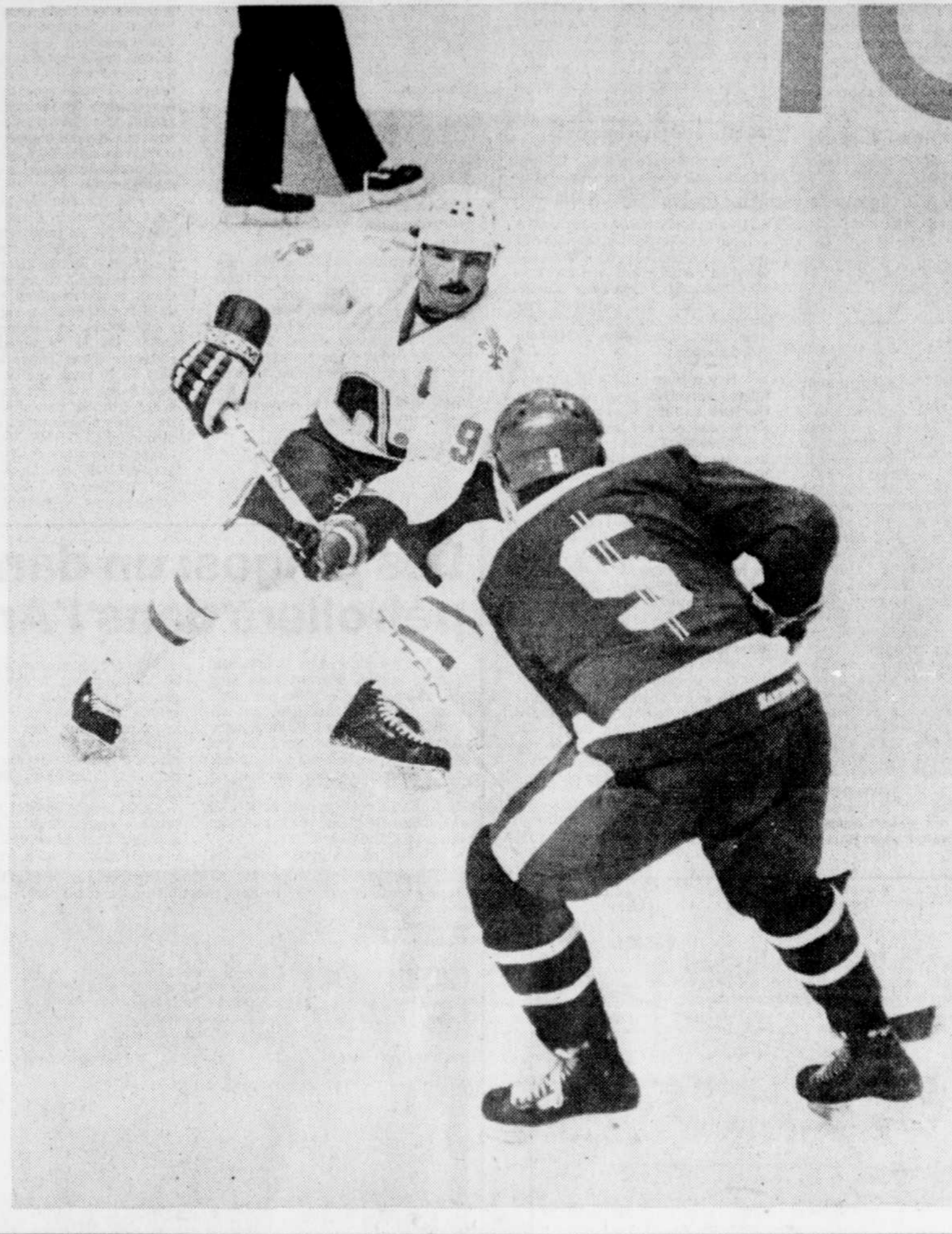
Cependant, si on tient compte de ses contributions à un fonds de pension, ce qui, de toute façon, constitue de l'épargne, l'écart favorise l'athlète de l'Onclé Sam quel que soit le niveau de revenu.

En additionnant le revenu disponible et l'épargne additionnelle dans le fonds de pension, le revenu tangible d'un salarié du sport professionnel gagnant \$100,000 canadiens par année sera de \$54,000 à Los Angeles, \$53,000 à New York, \$42,766 en Ontario, \$42,155 en Alberta, \$41,237 au Québec et \$36,792 en Colombie-Britannique.

Pour le salarié de \$200,000, le revenu tangible (revenu disponible plus épargne dans le fonds de pension) sera de \$105,000 à Los Angeles, \$103,000 à New York, \$88,126 en Ontario, \$86,065 en Alberta, \$82,832 en Colombie-Britannique et \$73,837 au Québec.

Pour la troisième catégorie, celle de \$300,000 par année, l'écart entre les Américains et les Canadiens est encore plus grand. Toujours en additionnant le revenu disponible à l'épargne confiée au fonds de pension, on en arrive aux chiffres suivants: \$154,000 à Los Angeles, \$151,000 à New York, \$133,975 en Alberta, \$133,486 en Ontario, \$128,872 en

Les experts de la maison Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau et Associés ont préparé une étude sur la situation fiscale des joueurs de hockey évoluant aux Etats-Unis et au Canada. Pierre Martel, journaliste au SOLEIL, est allé les rencontrer.



Le fisc américain a moins de dents

En plus d'avoir à payer moins d'impôts et de pouvoir se constituer un fonds de pension plus intéressant que son collègue canadien, l'athlète professionnel américain bénéficie d'autres avantages tangibles.

Ainsi, au niveau des abris fiscaux, en plus de bénéficier des abris procurés par l'investissement dans la recherche pétrolière, gazière et minière et dans l'industrie cinématographique comme leurs confrères canadiens, les joueurs américains en ont un de plus: celui des biens immobiliers.

Par ailleurs, de façon générale, la période de récupération des impôts est plus longue aux Etats-Unis qu'au Canada.

Le prix des maisons, l'élément le plus important du coût de la vie, varie du simple au double. Par exemple, une maison de deux étages, construite il y a de 5 à 8 ans, comprenant quatre chambres à coucher, un foyer et un garage pour deux voitures coûtera \$100,000 à Québec, \$150,000 à Toronto, \$200,000 à Edmonton et Vancouver, et \$230,000 à New York et Los Angeles.

Malgré qu'ils paient plus cher pour leur maison, les athlètes américains s'en tirent mieux parce que l'intérêt versé sur l'hypothèque est entièrement déductible de l'impôt.

Petite consolation pour les professionnels canadiens. Ils ont un régime public d'assurance-santé. Ce qui n'existe pas aux Etats-Unis.

Incorporation

Bon nombre d'athlètes perçoivent des revenus de publicité ou

des royautés pour endosser des produits de consommation. Quand cela se produit, ils s'incorporent. Tant au Canada qu'aux Etats-Unis, l'incorporation est possible et les taux d'imposition sont comparables dans les deux pays.

Mais, au Canada, il est impossible pour l'athlète, actionnaire principal de la corporation, de s'arranger pour que celle-ci contribue pour lui à un fonds de pension additionnel. Or, aux Etats-Unis, la corporation peut contribuer à un fonds de pension additionnel jus-

qu'à concurrence de 15 pour 100 du salaire qu'elle verse à l'athlète.

D'autre part, la corporation américaine est obligée de déclarer un salaire ou des dividendes à l'athlète à chaque année. Au Canada, cette obligation n'existe pas. Cependant, dans les deux pays, la famille de l'athlète peut être actionnaire de la corporation.

Au passage, notons que les différences dans l'incorporation existaient bien avant le dernier budget MacEachen.

SITUATION D'UN ATHLÈTE PROFESSIONNEL À LA SUITE DES BUDGETS MacEACHEN ET REAGAN POUR L'ANNÉE 1982

ÉTAT OU PROVINCE DE RÉSIDENCE	NEW YORK			QUÉBEC			ONTARIO			COLOMBIE-BRITANNIQUE		
	\$103,500 (2)	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500
a) Masse monétaire disponible à l'employé (1)	\$103,500 (2)	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500	\$103,500	\$203,500	\$303,500
b) Contribution de l'employeur au fonds de pension (3)	14,000	26,000	39,000	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
c) Salaire du joueur	89,500	177,500	264,500	100,000	200,000	300,000	100,000	200,000	300,000	100,000	200,000	300,000
d) Total des déductions possibles	43,500 (4)	60,000	78,000	12,738 (5)	12,738	12,738	12,648	12,648	12,648	12,648	12,648	12,648
e) Revenu imposable	46,000	117,500	186,500	87,262	187,262	287,262	87,352	187,352	287,352	87,352	187,352	287,352
f) Impôts	16,000 (6)	62,000	109,000	43,785 (7)	104,185	164,585	35,786	85,426	135,066	35,290	84,250	133,210
g) Revenu disponible	39,000 (8)	77,000	112,000	34,237 (9)	68,837	103,437	35,766 (9)	81,126	126,486	29,792 (9)	75,832	121,872
h) Epargne additionnelle dans le fonds de pension	14,000	26,000	39,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000

Explications relatives au tableau

- 1 — Par masse monétaire disponible, on entend le montant que l'employeur est prêt à verser à son employé pendant l'année.
- 2 — En utilisant un taux de conversion de 15 pour 100 en faveur de la monnaie américaine, le salaire exprimé en dollars américains est de \$90,000 pour l'échelle de \$103,500, de \$178,000 pour \$203,500 et de \$264,000 pour \$305,000. Tous les chiffres contenus dans le tableau sont en dollars canadiens.
- 3 — Aux Etats-Unis, la contribution de l'employeur peut atteindre 15 pour 100 du salaire jusqu'à concurrence d'un total de \$130,000 par année. Au Canada, la contribution maximale est de \$3,500.
- 4 — A New York, les déductions possibles sont l'intérêt sur l'hypothèque (pour une maison de \$200,000, la déduction peut atteindre \$25,000 U.S. la première année), les frais de conseillers (jusqu'à 5 pour 100 du salaire), les impôts payés à l'Etat et à la ville ne sont pas

- imposables au fédéral, et l'exemption de personne mariée et de deux enfants de moins de 16 ans (\$4,000 U.S.).
- 5 — Au Québec, le total des déductions comprend le montant forfaitaire maximal de \$500, la contribution au Régime des rentes public et à l'assurance-chômage, le forfaitaire de \$100 pour les dons de charité, l'exemption de personne mariée et pour deux enfants de moins de 16 ans. On ajoute également une somme de \$3,500 que l'athlète peut investir personnellement dans un fonds de pension. A noter que le total des déductions est de \$90 plus élevés au Québec qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique. L'écart provient de l'exemption pour personne mariée ayant deux enfants de moins de 16 ans.
- 6 — Ce sont les impôts payables au gouvernement fédéral américain ainsi qu'à l'Etat et à la ville de New York.
- 7 — Ce sont les impôts payables aux gouvernements fédéral et provincial.

- 8 — Pour obtenir le revenu disponible de l'athlète new-yorkais, on prend le salaire moins la déduction pour intérêts hypothécaires, la déduction pour frais de conseillers, l'impôt fédéral et l'impôt de l'Etat et de la ville. A cela on soustrait également une somme de \$1,000 à titre de remboursement du capital sur l'hypothèque.
- 9 — Pour obtenir le revenu disponible du contribuable canadien, on prend son salaire moins ses contributions au régime public de rente, à l'assurance-chômage et ses contributions à un régime privé de rentes. On soustrait également l'impôt versé aux deux paliers de gouvernement. A cela, on soustrait de plus le remboursement de sa créance hypothécaire et les frais de conseillers qui ne sont pas déductibles au Canada. Une maison de \$100,000 au Québec, coûte \$250,000 en Ontario, \$200,000 en Colombie-Britannique et \$230,000 à New York. A partir de ces données, le remboursement de la créance hypothécaire représente annuellement \$12,940 pour l'athlète québécois, \$19,140 pour l'Ontarien et \$25,880 pour celui de la Colombie-Britannique.

L'analyse de 10,000 ans de pollens porte à croire que le Québec se refroidit

par Claude TESSIER

Brrr... Brrr... et encore Brrr...!
 Depuis cinq mille ans, le Québec est sur la pente du refroidissement général. Il pourrait connaître dans deux ou trois mille ans le retour des glaciers qui, il y a fort longtemps, formaient une muraille de 6,000 pieds non loin de Québec, par exemple.

C'est ce que pense M. Pierre Richard de l'université de Montréal. M. Richard est un des rares Québécois, et autour de lui quelques étudiants, à pratiquer la palynologie, une science qui consiste dans l'analyse des pollens pour reconstituer les populations végétales des époques préhistoriques. Depuis dix ans, le palynologue Richard parcourt le Québec à la recherche de ces petits grains mi-

croscopiques produits par les étamines qui forment les éléments mâles des végétaux; ils ont pour nom pollen.

Les pollens qui intéressent M. Pierre Richard sont ceux qui sont fossilisés dans le fond des lacs et dans les tourbières depuis des milliers d'années, c'est-à-dire depuis la fin de la dernière glaciation, il y a onze mille ans.

Son but: suivre les étapes de

l'évolution naturelle des végétaux depuis le retrait des glaciers: bouleaux nains, épinettes, pins, hêtres, érables, etc., jusqu'aux traces des interventions de l'homme, par la diminution du nombre des arbres, et l'apparition du pollen de diverses plantes herbacées des milieux ouverts qu'on connaît aujourd'hui.

10,000 ans d'histoire

En 1983, M. Pierre Richard publiera un ouvrage de 750 pages et de 250 figures qui dressera les paysages végétaux du Québec. On dit que ce sera à sa manière "une sorte de flore laurentienne" à la Marie-Victorin par l'étendue des recherches et des observations que Richard a faites sur les pollens.

Cette épopée promet des révélations nouvelles sur ce que pouvait être le Québec de la pré-histoire. Ainsi, il y a 11,000 ans, quand les glaciers ont commencé à se retirer, Montréal était une très petite île recouverte de lichens sur laquelle commençait à prendre la végétation. En Estrie, avec les bouleaux nains, les paysages ressemblaient à ceux que l'on peut voir aujourd'hui dans le Grand-Nord québécois.

Il y a huit mille ans, les premières épinettes envahissaient les Cantons de l'Est alors que les glaciers étaient encore visibles à Schefferville. La toundra a reculé. Les sapinières, qui culminaient entre sept mille deux cent ans et cinq mille ans à l'île d'Orléans, ont précédé l'érablière. Depuis ce temps, jusqu'à l'arrivée de l'homme, les paysages se sont fixés. D'autres coins du Québec comme le parc de la Mauricie restent des énigmes pour le palynologue. L'analyse pollinique ici révèle des horizons différents, des horizons voisins.

Vers le refroidissement

Des travaux de M. Richard, il ressort, entre autres choses, que si la végétation semblait se bousculer au moment du retrait du glacier "pour profiter de la farine de roche", la période de réchauffement du climat a été beaucoup plus longue qu'on le croyait.

Il y a une correspondance entre des espèces données des végétaux et un accroissement gé-

néral de la température annuelle moyenne. Elle était de 0 à 2,5 degrés Celsius dans la pessière et oscillait entre 5 et 6 degrés dans les régions où dominaient l'érablière à caryers.

M. Richard croit que la tendance au réchauffement a atteint son point culminant au milieu du postglaciaire, c'est-à-dire il y a quelque 5,000 ans. Cette tendance s'est mise à décroître depuis lors, jusqu'à nos jours. Une nouvelle ère de glaciation semble se profiler à l'horizon.

Comment travaillent les palynologues?

Sachant que les pollens sont dispersés par les vents, l'eau et les insectes, ces scientifiques vont de préférence fouiller le fond des lacs et des tourbières où sont fossilisés les pluies de pollen. Les tourbières et les marais sont aussi des capteurs de pollen transporté par le vent.

Des études ont démontré que de nos jours, par exemple, une colonie de 30,000 abeilles butineuses — une abeille visitant 700 fleurs par jour en moyenne — peut polliniser théoriquement 21 millions de fleurs. Sans l'intervention des insectes pollinisateurs, la plupart des fleurs ne seraient pas fécondées et 70 pour 100 des espèces végétales dégénéraient.

La découverte d'un ouvrier

Une fois les échantillons recueillis, il faut les débarrasser de

leur gangue organique et minérale. On a alors une suspension de grains de pollen, de spores et d'autres microfossiles. Le travail consiste à détecter les spécimens rares, les grains qui pourront être scrutés par l'œil du palynologue grâce au microscope.

Une fois le dépistage fait, il faut en faire l'interprétation. La tâche est ici pleine d'embûches car il faut tenir compte du mode de pollinisation, de la manière dont le pollen se transporte, se dépose, s'incorpore au dépôt. Tout cela donne des diagrammes qu'il faut lire correctement. L'analyse pollinique consiste essentiellement en l'expression en pourcentage des grains de pollens identifiés à chacun des niveaux successifs d'une série verticale d'échantillons d'un sédiment tourbeux, lacustre, marin ou autres.

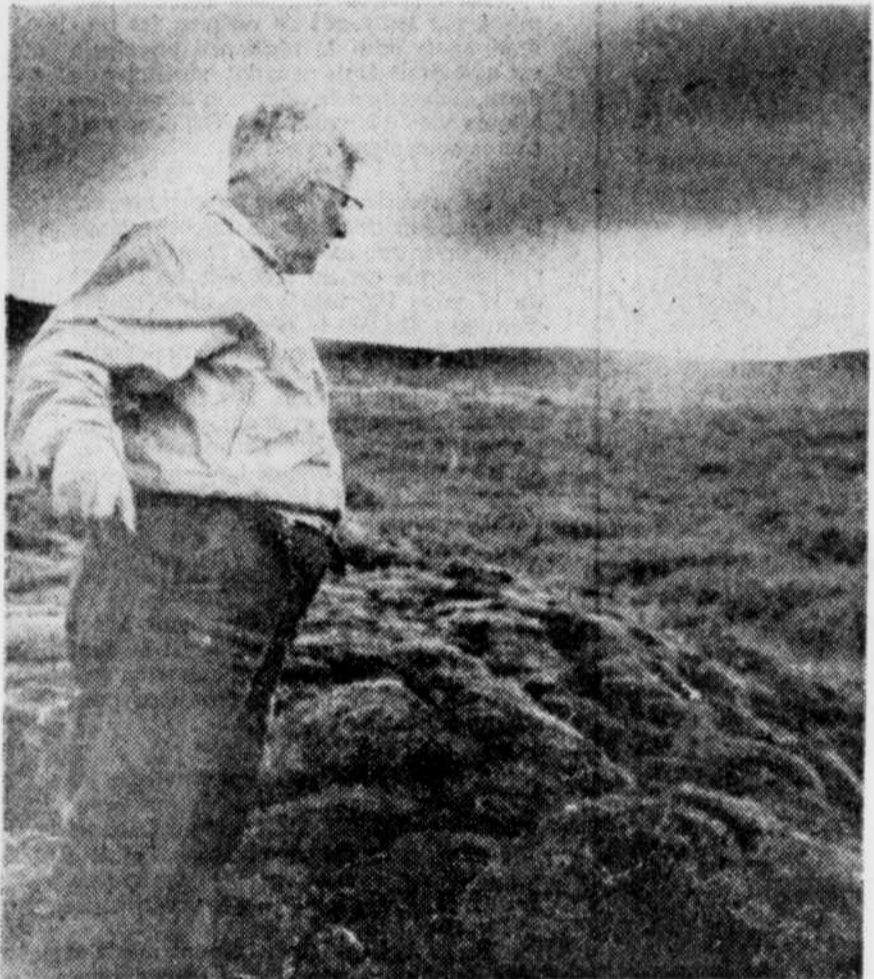
Les travaux de M. Bertrand l'ont convaincu d'une chose: le Québec est un pays froid, "un climat à pierre-fendre" comme dit le géographe Camille Laverdière. Des inventaires en cours par ses étudiants montrent dans les Cantons de l'Est des climats périglaciaires. Il y a deux ans, on a rapporté dans la vallée de la Matapédia la découverte d'une lame de glace de plus de 10 pieds qui se trouvaient dans le sol, sous une érablière. Elle a été trouvée par un ouvrier qui travaillait à creuser avec un bélier mécanique. Depuis combien de temps cette glace était-elle là? Des années? Des centaines d'années? De meilleures données palynologiques viendront peut-être

éclaircir ce genre de mystère.

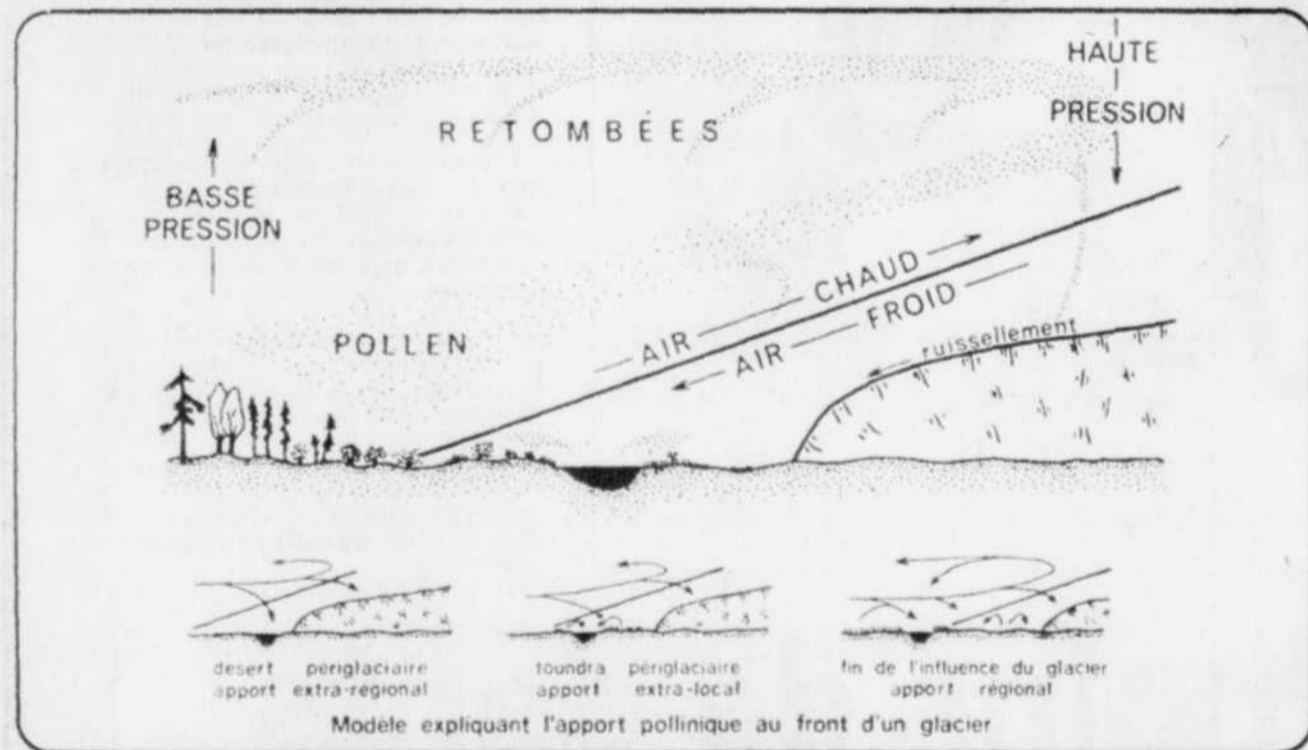
De la végétation stable, du début de l'ère postglaciaire à celle que nous connaissons aujourd'hui, il s'est écoulé quelque 10,000 ans. M. Bertrand espère que "le dynamisme des recherches paléobiogéographiques au Québec ira croissant de manière à préciser l'histoire de l'environnement de la Terre Québec".



M. Pierre Richard a mis sur pied à Chicoutimi le premier laboratoire de palynologie qui a été transplanté, en 1976, au département de géographie de l'université de Montréal. Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec a publié son histoire post-wisconsinienne de la végétation du Québec méridional par l'analyse pollinique.



Il y a 8,000 ans, l'Estrie ressemblait probablement à ces paysages dénudés du Grand-Nord québécois. La photo a été prise peu de temps avant la mort du grand botaniste Jacques Rousseau qui visitait alors cette région, celle du lac Payne, qu'il avait explorée vingt-cinq ans plus tôt. Autour de sa tête, des nuées de moustiques!



Les pingos: un danger pour les pétroliers dans l'Arctique

Les pingos seront le principal danger auquel devront faire face les méthanières et les pétroliers dans l'Arctique canadien, ont affirmé à leur retour à Halifax, cette semaine, des scientifiques qui ont passé neuf mois à bord du "Hudson" pour faire des travaux de recherches autour de l'Amérique du Nord. Le voyage, dont le tiers de la durée a été gâché par le mauvais temps, a coûté \$3 millions.

Sur terre, les pingos sont des

collines coniques atteignant parfois 50 mètres dont le cœur est de glace. Le pingo est un phénomène associé au pergélisol. Dans la mer, les pingos sont des masses impressionnantes de glace qui montent du fond de l'océan Arctique pour se stabiliser à quelques mètres de la surface.

Ces pingos restent difficiles à saisir à cause de leur partie immergée; c'est pourquoi les scientifiques croient qu'il faudra tenir

des relevés constants sur leur présence sur une voie de 272 km sur 16 km de large afin d'assurer la sécurité de la navigation arctique.

En Amérique centrale, le long des côtes, les chercheurs de Pêche et Océans Canada ont trouvé des picoplanctons, des êtres vivants passivement dans l'eau des mers, vingt fois plus petits que ceux qu'on avait anticipé trouver. Ils serviraient de nourriture à la moitié des planctons.



Allan Longhurst, directeur de l'Institut Bedford, de Halifax, montrant le trajet parcouru autour de l'Amérique du Nord au cours des neuf derniers mois par le navire-laboratoire Hudson.

Un Noël qu'elle n'oubliera pas.

Pour que ses yeux scintillent de joie, offrez-lui, pour Noël, cette délicate bague en or 14 carats sertie d'une couronne de 8 diamants et surmontée, au choix, d'un diamant, d'une émeraude, d'un rubis ou d'un saphir.

Seulement **\$295**

doucet

VOS BIJOUTIERS-CONSEILS

Succursales:
 Place Laurier,
 Place Fleur de Lys,
 Place Sainte-Foy,
 Galeries de la Capitale.
 Aussi à Montréal, Chicoutimi, Jonquière,
 Val d'Or, Ottawa, Hull.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

**Quand la main, la tête et le cœur travaillent ensemble...
 ...la qualité Le Pied-de-Roy!**

Collection en chêne massif

Chambre contemporaine de lignes très sobres. Les finitions en sont extrêmement soignées. Le bois employé, le chêne massif à la chaude décoration, offre une remarquable résistance aux chocs, du fait de sa forte densité. Les chevets et les commodes sont dessinés pour venir prolonger harmonieusement les pans du lit.

Le Pied-de-Roy

ATELIER D'ÉBÉNISTERIE
 SPÉCIALITÉS: ARMOIRES, ESCALIERS, PORTES ET MURS À CAISSONS
 RECONSTITUTION ET DÉCORATION INTÉRIEURES
 MEUBLES ET MENUISERIES D'AUTREFOIS

1577, rue de l'Église,
 Saint-Jean-Christophe,
 Cité Beauce-Nord, QC, G0S 2T0

Tél.: (418) 832-8524

Disponible chez
LA GALERIE DU MEUBLE CONTEMPORAIN
 18, rue Courcellette, Québec
 Tél.: (418) 681-0171

Écouler le butin sera difficile

Les malfaiteurs qui ont délesté la faculté des sciences de l'université Laval, au pavillon De Koinck, d'un équipement de photographie évalué à \$17.000, vont avoir toutes les difficultés possibles à écouler le stock, même sur le marché noir.

Toutes les pièces sont identifiées, et la sûreté municipale de Sainte-Foy en possède une description très détaillée: les marques, les modèles, les numéros de série, etc. La liste a même été rendue publique par le bureau des enquêtes criminelles. Tout renseignement pertinent à ce vol et aux objets disparus peut être transmis, confidentiellement, au responsable de l'enquête, le détective Pierre Bélanger (657-4113).

Le vol a été commis au cours de la nuit du 30 novembre au 1er décembre. Le butin disparu et identifié comprend une vingtaine de caméras, autant de lentilles, neuf magnétophones, et d'autres pièces.

Pompier remis

Les deux membres de la brigade des incendies de Québec incommodes par la fumée lors d'un incendie survenu jeudi soir au 29 rue Saint-André dans le secteur Neufchâtel de Québec, sont hors de danger, rapportait hier le chef Magella Caron.



Cinq véhicules

Un carambolage survenu vers 19h30 sur le boulevard Sainte-Anne à Beauport a provoqué une congestion de la circulation dans ce secteur achalandé. Les policiers ont été occupés un long moment à dégager les lieux de l'impact et à dévier le trafic vers d'autres artères. Une femme enceinte a été transportée à l'hôpital, tandis que les autres occupants des véhicules s'en sont tirés presque indemnes. Les véhicules, par contre, ont été lourdement endommagés.

Novembre a fait 63 morts violentes

par Lucien LATULIPPE

Au moins 63 personnes ont connu une mort violente dans l'Est du Québec au cours du mois de novembre. Ces chiffres compilés par LE SOLEIL ne tiennent pas compte des suicides.

Ces 63 morts portent à 631 le nombre de personnes qui ont péri par violence depuis le début de l'année dans l'Est du Québec. Comme d'habitude la route a fait un grand nombre de victimes, soit 466 victimes.

En novembre, 45 personnes ont perdu la vie sur la route: 17 à la suite d'embarcadés, 15 à la suite de collisions et 13 sont des piétons.

Les autres victimes se répartissent ainsi: quatre par le feu, quatre à la suite d'accidents de travail, six par noyade, deux par arme à feu (coup accidentel) et deux à la suite de

meurtre. Ces deux dernières victimes portent à 23 le nombre de meurtres dans l'Est du Québec depuis le début de l'année.

La pire tragédie routière du mois est survenue à Saint-Aubert de l'Islet, le 29. Quatre personnes ont été tuées lors d'une collision.

Les deux victimes par arme à feu (coup accidentel) sont un homme qui a été tué lors d'une partie de chasse à Saint-Edmond de Rimouski et un septuagénaire de Sainte-Anne-des-Monts qui est tombé dans l'escalier de son domicile avec un fusil dont il voulait se servir pour tuer une mouffette qui rôdait autour de la maison.

L'un des deux meurtres a eu lieu à Québec, le 3 novembre. M. Gédéon Ferland, âgé de 81 ans, a été tué à coups de couteau dans son domicile

de la 7e Rue. Un suspect a été arrêté.

L'autre meurtre a été suivi d'un suicide et il a été enregistré à Chicoutimi, le 12.

Au cours du mois de novembre, il y a eu aussi trois tentatives de meurtre, l'une à Alma le 15, l'une à Saint-Félicien du Lac-Saint-Jean, le 25, et la dernière à Sainte-Aurélie de Beauce-Sud, le 27.

Incendies

En plus de faire quatre victimes, le feu a entraîné des pertes matérielles d'au moins \$4 millions. Le pire incendie a détruit l'école de La Tabatière, sur la Basse-Côte-Nord, le 1er novembre. Les dommages ont été évalués à \$2 millions.

Il y a eu également deux incendies de \$400.000: l'un au bar-salon Palace à Alma, le 8, et au Manoir Baie-Saint-Paul, le 28. La destruction d'un hôtel à Rivière-au-Tonnerre, le 30, a entraîné des pertes de \$250.000.

Dans le domaine des vols, le mois de novembre a été marqué de nombreux vols qualifiés (au moins 30 hold-up) et par des cambriolages qui se comptent par centaines, les maisons étant une cible favorite.

Parmi les hold-up les plus importants, on remarque celui de \$9.000 à la Caisse populaire de Chicoutimi-

Nord, le 6, celui de \$4.000 à Saint-Apollinaire, le même jour, celui de \$3.200 au Casino du boulevard Marie-de-l'Incarnation, à Québec, le 13, et un dernier de \$4.000 à la Banque Nationale du boulevard Bastien, à Québec, le 16.

Le cambriolage le plus important a été commis au motel Régent, de Beauport. Des bijoux évalués à \$50.000 ont été volés dans le motel loué à un commis-voyageur.

Le temps

Au point de vue du temps, le mois de novembre 1981 a été beau dans la région de Québec si l'on se fie aux statistiques fournies par Environnement-Canada à l'aéroport de Québec. Les précipitations ont été moindres que la normale. Les heures-soleil ont été plus nombreuses, mais la moyenne de la température a été légèrement sous la normale.

Il est tombé 40,6 mm de pluie alors que la normale est de 66,6. La précipitation de neige a été de 27,8 cm, la normale étant de 33,3. Il a fait soleil pendant 91 heures tandis que la normale est de 68.

Quant à la normale de température, elle est de 0,2 degré en novembre et la moyenne a été de -0,2 en 1981.

Rodéo sur la 20

Une dizaine de membres de la Sûreté du Québec du détachement de Laurier-Station ont joué les cowboys, tôt hier matin, après qu'un camion transportant une cinquantaine de vaches ait versé sur le côté. L'incident est survenu dans une courbe de l'autoroute 20, à la hauteur de Laurier-Station dans la circonscription de Lotbinière.

Le chauffeur du lourd véhicule s'en est tiré indemne, mais sa cargaison s'est vite dispersée dans toutes les directions, des bêtes courant vers le village de Laurier-Station et d'autres vers les bois avoisinants.

La plupart des vaches ont été récupérées après un rodéo qui a duré plusieurs heures et auquel les policiers ont participé, aidés d'employés du ministère des Transports et de cultivateurs des environs.

En fin d'après-midi hier, quatre bêtes étaient encore au large, tandis que trois autres vaches qui erraient sur l'autoroute ont été tuées par un camion-remorque, et une autre qui chargeait les "rangers" a été abattue.

La circulation sur l'autoroute a été grandement perturbée par ce rodéo et la présence du camion renversé sur la chaussée.

CLUB LeBOURGNEUF

SPÉCIAL FAMILLE

UNE NOUVELLE CARTE DE MEMBRE FAMILIALE DE FIN DE SEMAINE VOUS EST OFFERTE A SEULEMENT

\$45 POUR 1 AN

JOUEZ EN FAMILLE ET AMÉLIOREZ VOTRE SANTÉ

Club Le Bourgneuf CARTE DE COURTOISIE

Cette carte accorde au porteur le privilège de jouer comme invité du club LeBourgneuf, et de réserver un court une journée d'avance, au tarif normal des membres.

S.V.P. RESERVER **627-3441**
VALABLE LES 5 et 6 DECEMBRE 1981

DEUX

Escompte applicable sur la location d'un court de racquetball le samedi 5 et le dimanche 6 décembre 1981

CLUB LeBOURGNEUF 627-3441 TWO

Tirage de plusieurs abonnements en prix de présence

18 ans de prison pour avoir commis 6 viols

MONTREAL (PC)

Un Montréalais de 23 ans, Denis Chénier, a écopé hier de 18 ans d'emprisonnement, après avoir été reconnu coupable de six viols, dont l'un perpétré à l'automne de 1979, et les cinq autres en moins de trois mois à l'automne 1980.

Chénier, qui répondait à 21 chefs d'accusation, était également accusé, outre les viols, d'attentats à la pudeur, d'enlèvement et de séquestration et d'avoir causé des lésions corporelles à ses victimes.

Opérant surtout dans le centre-ouest de Montréal, Chénier répétait ses victimes en regardant par les fenêtres. Quand il voyait une femme se dévêtir, celle-ci devanait vite sa proie, alors qu'il s'introduisait dans la maison pour ensuite la ligoter et la violer.

Devant l'odieuse des crimes reprochés, le procureur de la Couronne, Me André Brochu, a réclamé l'emprisonnement à vie, tout en soulignant que le prévenu avait des antécédents judiciaires, notamment quatre viols par effraction remontant à 1977.

Quant au procureur de la défense, Me Louis Cliche, il a soumis que son client, dès l'âge de neuf ans, avait été agressé sexuellement par une femme et qu'à 13 ans, il avait été forcé de se livrer à des pra-

Yachtman québécois sauvé aux Bermudes

SAVANNAH, Ga. (AP) — Un yachtman québécois secouru avec sa famille quand son embarcation s'est embourbée près des Bermudes projetait hier de revenir au Québec en espérant que son yacht serait récupéré.

M. Normand Renaud, de Valcourt, sa femme, Marie-Thérèse et leurs filles, Natalie et Linda, sont arrivés jeudi soir à ce port de mer de l'Atlantique deux jours après avoir été secourus.

C'est le chalutier Al Shemiah, de l'United Shipping Line, qui s'est porté au secours du Kamouraska de M. Renaud. C'est la même ligne maritime qui, il y a un an, dans la même région, secourait sept Canadiens du yacht Dimanche.

KANATA LIQUEUR

...au lieu de l'autre

BEAUCOUP, BEAUCOUP de Coq Rôti DANS VOS FÊTES!

... et beaucoup de dollars épargnés!



DE 15 À 45% D'ESCOMPTE SUR LES COMMANDES DE GROUPE.

Lorsque vous recevez quantité de monde, servez-leur le poulet rôti qui ne lésine pas sur la quantité: le poulet du Coq Rôti. Plus votre commande sera importante, et plus intéressante sera l'économie que vous réaliserez.

SPÉCIAL «MOITIÉ-MOITIÉ»: LE PRÉFÉRÉ.

En commandant un nombre égal de portions de cuisses et de poitrines garnies, vous profiterez d'un escompte maximal.

Nombre de portions	Prix* par personne
15 à 25	3,90 \$
26 à 50	3,70 \$
51 à 100	3,30 \$
101 à 200	3,25 \$
201 à 500	3,20 \$
501 et plus	3,15 \$

*taxe non comprise

LE COQ RÔTI OFFRE ÉGALEMENT DES ESCOMPES SUR: DEMI-POULET, CUISSE, POITRINE. Évidemment, chaque portion est un repas complet comprenant: le poulet renommé du Coq Rôti, frites en quantité, sauce barbecue, salade de chou fraîche et petit pain de ménage. Desserts et boissons douces sont également disponibles.

Pour plus de renseignements, appelez-nous. Il nous fera plaisir de vous aider à organiser vos parties des Fêtes.



LA QUANTITÉ PARLE POUR NOUS.

le Coq Rôti

les maîtres rôtisseurs

SAINTÉ-FOY
653-6444
2651, boul. Hochelaga

LÉVIS
833-6222
2, route Trans-Canada est

LORETTEVILLE
843-3751
347, boul. l'Ornière

QUÉBEC
628-2750
2750, 1ère Avenue



justice
par Marcel COLLARD

La preuve est terminée au procès de l'animateur radiophonique André Arthur, accusé d'outrage au tribunal, lors de certaines émissions diffusées au cours des mois de janvier et février 1981. Il restera au juge Jean-Paul Bergeron à entendre les plaidoiries des avocats avant de prendre la cause en délibéré.

Les plaidoiries ont été fixées au 21 décembre, mais dans l'éventualité d'un empêchement quelconque, elles devront être faites avant le 15 janvier 1982, selon l'avis donné par le juge.

Dernier témoin cité par la défense, M. Arthur a invoqué la bonne foi et l'absence d'une intention malicieuse dans les paroles qu'il a pro-

Procès d'Arthur: il reste au juge à entendre les plaidoiries

noncées au cours de ses émissions sur les ondes du poste CHRC.

De son côté, dans la requête citant M. Arthur et son employeur, les Entreprises Télé-Capitale, (également accusées, pour outrage au tribunal), le ministère public reproche des propos mettant en doute l'impartialité et l'honnêteté des juges Anatole Corriveau et Jean Drouin, de la cour des sessions de la paix.

Témoignant sous la protection de la cour, en regard avec les actions intentées contre lui devant la cour supérieure, de compétence civile, M. Arthur a continué, hier matin, à donner des explications sur les éléments reprochés.

Interrogé par le procureur de la poursuite, Me Marc-André Boulianne, le témoin a reconnu avoir fait la lecture de la requête d'outrage au tribunal sur les ondes, en ponctuant chaque paragraphe d'un roulement de tambour et de musique. Cependant, à la suite des objections soulevées par M. Harvey Yaroski, un des trois procureurs de la défense, le juge a refusé que l'enregistrement de cet extrait d'une émission soit déposé en preuve.

La discussion assez longue suivit la question relative à la réaction de M. Arthur, à la suite de la plainte d'outrage. M. Arthur avait parlé de traumatisme, mais selon la défense, cette réaction ne permet pas d'apprécier dans quel état d'esprit se trouvait l'animateur au cours des émissions concernées directement.

Relativement à l'action que le ministère de la Justice aurait pu entreprendre à la suite du rapport Moresny, en 1971, soulevant des comportements analogues à ceux contenus dans le récent rapport de la Commis-

sion d'enquête sur le crime organisé portant sur la criminalité dans certains milieux d'affaires à Québec, M. Arthur a répondu à Me Boulianne qu'il n'avait pas cherché à s'informer. Il a ajouté qu'il s'était davantage préoccupé des faits soulevés par M. Jean-Louis Moresny que des recommandations qu'il formulait dans son rapport.

A propos de la comparution de M. Armand Russell, devant le juge Jean Drouin, le 22 janvier, le témoin a déclaré que rien ne l'avait porté à croire qu'elle n'avait pas eu lieu en

séance publique, malgré l'absence des journalistes qui attendaient la comparution fixée au 26 janvier.

Enfin, il a précisé qu'il avait trouvé sévères des sentences rendues par le juge Anatole Corriveau, après avoir lu à son émission des articles du SOLEIL et qu'il avait tenté de trouver un lieu commun avec la décision du même juge en 1979, de remettre en liberté, Germain Gagné, un individu accusé et condamné par la suite, pour un vol à main armée avec la prise d'otages. Il dit qu'il ne voyait pas la "continuité" avec la sévérité du juge

Corriveau qui, à titre de procureur du ministère public, avait porté des plaintes contre l'avocat Laurent-P. Bolduc, acquitté plus de quatre ans plus tard.

Signalons que le procès a commencé au début de mai et qu'il avait repris mardi après-midi, avec la défense. Cette semaine, plusieurs objections ont été tranchées par le juge Bergeron, notamment sur l'admissibilité de certaines déclarations relevant du ouï-dire et de la pertinence de certaines pièces, dont des articles de journaux et la cassette du 23 février.

Un juge fait preuve de parti pris; on lui retire la cause

OTTAWA (PC) — Le juge Joffre Archambault, de la cour provinciale, a été enjoint de se retirer d'une cause parce qu'il aurait fait preuve de partialité envers la défense. On lui a également recommandé de prendre en considération la possibilité de prendre sa retraite par anticipation après avoir été sur le banc pendant 20 ans.

C'est le juge A. W. Maloney, de la Cour suprême de l'Ontario, qui a enjoint, jeudi, son collègue de la cour provinciale de se retirer d'une cause tout en lui suggérant de prendre sa retraite.

Le juge Maloney avait été saisi d'une demande de désistement présentée par l'avocat Leonard Shore, lequel agissait au nom de son collègue Ronald Guertin. Ce dernier représente Marilyn Thivierge, accusé de voies de fait sur la personne de l'agent de police John Ian McKay.

Les deux avocats ont soutenu que le juge Archambault avait fait preuve de partialité dans ses remarques d'ouverture lors du procès de Thivierge, le 27 octobre dernier, et qu'il avait récidivé le 17 novembre quand le procureur de l'accusé, Me Guertin, avait

demandé au juge Archambault de se recuser de son propre gré à cause de ses remarques antérieures.

Le juge Maloney a reconnu que son collègue Archambault ne devrait pas être autorisé à présider cette cause et il a, par la même occasion, fait le commentaire suivant: "peut-être devrait-il songer à prendre sa retraite; les juges deviennent parfois excédés après un certain temps".

Lors d'une interview subséquente, le juge Archambault a concédé que "peut-être a-t-il (le juge Maloney) raison, ajoutant toutefois qu'il n'avait aucunement l'intention de prendre une retraite anticipée à moins d'en être forcé par ses supérieurs.

"Il se peut que je me fasse vieux", a commenté le juriste âgé de 66 ans. "Peut-être vont-ils m'obliger à prendre ma retraite. Cela ne me préoccupe pas le moins du monde. Mais je n'ai pas l'intention de démissionner", a déclaré le juge Archambault.

D'après la Loi des tribunaux provinciaux, l'âge de la retraite pour les juges est 70 ans et même là, un juge peut être autorisé à siéger jusqu'à l'âge de 75 ans.

Yoland Beauchemin accusé du meurtre de Céline Laflamme

Yoland Beauchemin 25 ans, de la rue Hyppolite-Bernier, à Lauzon, devra subir un procès en cour supérieure, chambre criminelle, sous une accusation de meurtre avec préméditation de Céline Laflamme, âgée de 28 ans, assassinée le 14 août, à Lauzon.

Le juge André Bilodeau a rendu cette décision au terme de l'enquête préliminaire.

Procès pour fraude

De son côté, le juge Yvon Sirois a conclu qu'il y avait matière à procès contre M. Emile Rossignol, Rossignol Wholesale Distributors et Allind Distributors, de la rue Victoria, à Edmunston, Nouveau-Brunswick, sous l'accusation d'avoir fraudé le mi-

nistère du Revenu du Québec d'une somme de \$138,428, à Saint-Casimir de Portneuf, entre septembre 1977 et décembre 1978.

Les intimés ont été accusés en vertu de la loi relative à l'impôt sur le tabac.

Cautionnement refusé

Le juge Jean-L. Dutil a refusé, hier matin, de remettre Réal Boyte, 46 ans de Montréal, en liberté, en attendant le procès qu'il doit subir, relativement au vol de \$1,103,000, perpétré le 28 juillet à la Banque Nationale, sur la 18e avenue à Québec.

Malgré les représentations de Me Lawrence Corriveau, le juge Dutil a donné droit aux objections de Me René de la Sablonnière, procureur du

ministère public, opposé à la remise en liberté de Boyte, compte tenu des cinq manquement à des ordonnances de la cour, en 1973 et 1974, et du danger que représente pour la société un individu qui a des démêlés avec la justice depuis 1953.

Le fisc

Un ancien arpenteur-géomètre de Sept-Îles, demeurant maintenant en Alberta, M. Charles-Emile Couture, a été condamné à une amende de \$8,518.62 plus les frais, ou à défaut à six mois de prison, pour avoir éludé à Revenu Canada, des revenus de \$91,065 entre le 1er janvier 1974 et le 26 avril 1978, privant le gouvernement d'une somme de \$34,074.

NOUS FERONS VOTRE SOUS-SOL pour les Fêtes

RENOVATION
Décor de Québec Inc.

ESTIMATION GRATUITE

188, av. Lamontagne, Québec 522-2084

RABAIS HORS SAISON 25%

- Ouvrage garanti
- Main-d'oeuvre compétente
- Près de 20 ans à votre service

Maxi VODKA **Maxi Dry GIN**

MELCHERS

Qualité Supérieure
Superior Quality

710

L'embarras du choix: Maxi ou Maxi

Pour renseignements, appelez notre Service des ventes au 735-4407.

la Baie
Galleries de la Capitale

VENTE DE NOËL se poursuit jusqu'à 21h, le samedi 12 décembre!

La vente de Noël commence aujourd'hui!

La Baie... à votre service

Emballages-cadeaux à 10% de rabais!

Quelles que soient les dimensions de vos cadeaux, apportez-les et nous vous les emballerons à prix spéciaux! Boucles en sus. Au septième étage, centre-ville Montréal et au Bureau de crédit de toutes les succursales.

Emballage-cadeau

Hertz

Rabais de 20% chez Hertz à la Baie sur présentation de votre carte la Baie!

Cette offre ne comprend pas les tarifs de week-end, tarifs touristiques et autres tarifs déjà réduits. Téléphonnez à 627-5922 (La Capitale).

Hertz à la Baie, La Capitale, Québec.

Déjeuners avec le Père Noël et ses amis!

Venez rencontrer le Père et la Mère Noël, entourés d'une ribambelle de clowns, musiciens, fées et lutins, durant ce déjeuner bien spécial! Le déjeuner comprend des oeufs et du bacon, une brioche et une boisson. Hâtez-vous de vous procurer les billets car les places sont limitées!

Le prix des billets est de **2.19 ch.**
Les 5, 12 et 19 décembre, à 9h et 10h.

La Baie facilite votre magasinage avec son choix de cadeaux préemballés!

Ces cadeaux ont été choisis avec soin et magnifiquement emballés! Ils sont prêts à offrir! Consultez notre livre spécial de cadeaux préemballés: vous y trouverez toutes sortes de cadeaux, parfums, articles ménagers, appareils photo, téléviseurs et bien d'autres! Chaque cadeau est scellé en ton argent. Recherchez ces cadeaux sous les parapluies rouges dans tous nos magasins!

Offres spéciales Le Naturaliste!

Extrait de radis noirs et d'artichauts (bte de 12 ampoules).
La Baie, ord. 14.95 **13.95** la bte
La Baie, ord. 44.95 **31.50** 3/btes

Margarine Dr Brunet (format 1 ou 2 lb)
La Baie, ord. 1.19 et 2.19 **.99 et 2.09** ch.

Extracteur de jus
La Baie, ord. 149.95 **139.95** ch.

Le Naturaliste

Donnez le plaisir d'avoir le choix... avec les certificats-cadeaux la Baie!

Vous ne savez quoi offrir? Alors, donnez le plaisir de choisir! Les certificats-cadeaux la Baie peuvent être échangés pour tout article et en tout temps, dans tous les magasins la Baie et Simpsons. Offerts en coupures d'une valeur de \$5, \$10, \$25, \$50 ou \$100, les certificats-cadeaux se trouvent au Bureau de Crédit de tout magasin la Baie.

First Lady vous offre des rabais de 25%!

Perruques Kelly, perruque courte bouclée, format petit, choix de teintes naturelles.
La Baie, ord. 55.00 **40.00** ch.

Perçage d'oreilles avec boutons plaqués or. Le consentement écrit des parents ou du tuteur est requis pour les clients de moins de 18 ans. Gel anesthésiant, .50 en sus.
La Baie, ord. 11.99 **8.99**

First Lady

Faites-vous photographe avec le Père et la Mère Noël!

Faites vous-même votre photo avec votre appareil... ou faites-le faire par notre photographe, pour aussi peu que

2.50 ch.!

Repas de Noël spécial à la Chamaine!

Un succulent dîner à la dinde accompagnée de farce à la sarlette, de sauce, de saucé canberge, avec pommes de terre et légumes.

Seulement **3.79** par pers.
La Chamaine

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Captez la joie des Fêtes avec Kodak!



Ensemble Ektralite 500 Kodak

A. Avec flash électronique Sensalite intégré. Pas de mise au point ni réglage d'exposition requis. Couvercle transformable en poignée pratique. L'ensemble comprend l'appareil, une pellicule couleur 24 poses, une pile 9V et une dragonne. Garantie de 3 ans.

57⁹⁹ l'ens.



Ensemble Ektra 200 Kodak

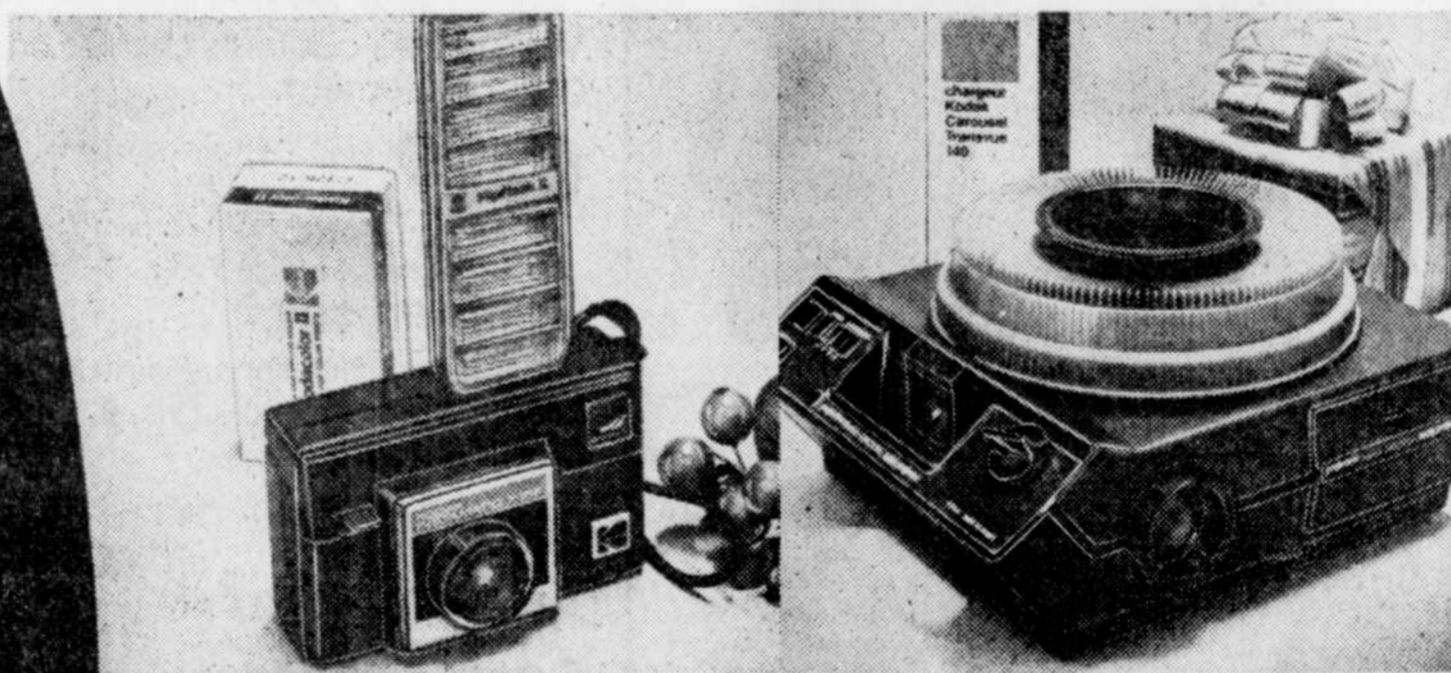
B. Pas de mise au point ni réglage d'exposition requis. Couvercle transformable en poignée. L'ensemble comprend l'appareil, une pellicule couleur 24 poses, une "barre-flash" et une dragonne. Garantie de 3 ans. (non disponible à la Capitale Québec.)

29⁹⁹ l'ens.

Ens. Colorburst 350 Kodak

C. Produit de superbes photos couleur en quelques instants. Peut poser des sujets situés aussi près que 2 pieds. Flash, mise au point et exposition automatiques. L'ensemble comprend l'appareil, une bandoulière et des piles. Garantie de 3 ans.

69⁹⁹ l'ens.



Ensemble Instamatic X-15F Kodak

D. Pas de mise au point requise. Vitesses d'obturation passant de 1/90 sec à 1/45 sec pour photos au flash de 4 à 9'. L'ensemble comprend l'appareil, une pellicule couleur 12 poses, un flash et des piles.

19⁹⁹ l'ens.

Achats en magasin seulement. Appareils photo, rayon 714.

Visionneuse à diapos Carousel Kodak

E. Mise au point automatique des diapos, pied niveleur réglable à l'avant, ampoule longue durée et télécommande. Magasin à diapos compris. Modèle 4600H.

\$249 ch.

Magasins à diapos Carousel Kodak

F. Avec étui façon livre et index. Valable pour diapos de 1/16" ou moins d'épaisseur.

2 / 15⁹⁹

Ecran Dalite Kodak

G. Ecran gris à texture, 40" sur 40" ouvert. Lavable. (non disponible à la Capitale Québec.)

34⁹⁹ ch.

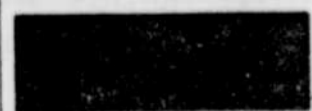
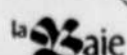
Pellicule Kodak

H. Faites-en bonne provision pour les Fêtes!

C-135-24	2.59 ch.
C-110-24	2.99 ch.
PR-10	9.49 ch.
C-126-24	2.49 ch.
KR-135-20	5.69 ch.
KR-136-36	8.99 ch.
KMA-464-P	8.49 ch.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; Jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

la Saie
Galeries de la Capitale

VENTE DE NOËL

se poursuit jusqu'à 21h,
le samedi 12 décembre!

Pour Noël, la mode est aux cadeaux beaux et chauds!

À Noël, il vaut toujours mieux offrir des cadeaux pratiques, ceux qui sont sûrs de plaire comme ces ensembles bonnet et foulard et ces gants en cuir ou laine. Tout le monde les porte et ils sont à la mode. Ce sont les cadeaux-succès par excellence!



Ensembles bonnet et foulard

Grand choix de modèles en acrylique ou mélanges laineux. Variétés de couleurs dernier cri. Taille unique. Achats en magasin seulement.

9⁹⁹
l'ens.

Gants en cuir

Longueur 2 boutons. Pointures 6½ à 8. **A.** Peau de porc. Noir, brun, bourgogne ou gris. **B.** Doublure en tricot acrylique. Noir, brun ou havane.

19⁹⁹
la pai.

Gants en laine

Mélanges laineux très chauds. Pointure unique. **C.** Cachemire et mélange laineux. Revers. Noir, brun, gris, naturel, taupe ou rouge vin. **D.** 60% laine/40% angora. Paumes en peau de porc. Beige foncé, noir ou naturel.

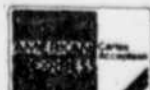
12⁹⁹
la pai.

Commandes téléphoniques acceptées: 627-5932, sauf avis contraire.
Chapeaux pour dames, rayon 208 et gants pour dames, rayon 218.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

la Saie

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

la **3**aie
Galeries de la Capitale

LA CAGE AUX SOLDES!

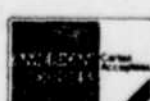
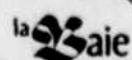
Lundi, le 7 décembre seulement

• Achats en magasin seulement • Tant que les quantités dureront • Centre-ville Montréal et dans toutes les succursales

<p>50% de rabais! Imprimés et découpures de Noël pour décorations faites main</p>	<p>50% de rabais! Nécessaires pour travaux à l'aiguille des Fêtes et rubans imprimés de Noël</p>	<p>50% de rabais! Nécessaires pour tapis de Noël</p>	<p>50% de rabais! Équipement de hockey (Patins non inclus)</p>
<p>33 1/3% de rabais! Chandails pour hommes</p>	<p>33 1/3% de rabais! Coordonnés incluant modèles en tricot de noms reconnus tels Tan Jay, Koret, Paris Star, Mr. Leonard, Act III</p>	<p>33 1/3% de rabais! Machines à coudre et cabinet</p>	<p>25% de rabais! Foulards pour dames</p>
<p>25% de rabais! Boîtes à bijoux</p>	<p>25% de rabais! Tous les hauts pour enfants</p>	<p>25% de rabais! Tous les pyjamas pour dames</p>	<p>25% de rabais! Manteaux et blousons en suède et peau de mouton pour dames</p>
<p>25% de rabais! Tous les canapés-lits en magasin</p>	<p>25% de rabais! Tous les tapis d'appoint</p>	<p>25% de rabais! Cartes de Noël offertes en boîte</p>	<p>25% de rabais! Albums et encadrements pour photo</p>

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

la  aie
Galeries de la Capitale

VENTE DE NOËL

La vente de Noël commence aujourd'hui
et se poursuit jusqu'au 12 décembre!

Quelle superbe occasion de faire ses achats des Fêtes en profitant d'aubaines extraordinaires! Sans parler d'une ambiance chaleureuse qui met bien en train! Et n'oubliez pas du 12 au 23 décembre, nous serons ouverts jusqu'à 21 heures tous les soirs, pour faciliter votre magasinage des Fêtes.

**1/3 de rabais
sur complets,
vestons sport
et blazers!**

Messieurs! Profitez de ces aubaines extraordinaires pour faire peau neuve!

Complets 2 et 3 pièces

Veston, gilet et pantalon en pure laine ou mélanges laineux. Coupe classique ou mode dans des tissus unis, à rayures fines ou quadrillés. En brun, bleu ou gris. Tailles 36 à 44.

Blazers et vestons sport

Tout un assortiment en laine ou en mélanges laineux. Coupe droite, revers à cran et fente centrale. Beaux motifs variés en brun, beige, bleu, gris ou marine. Tailles 36 à 44.

La Baie, ord. 109.00 à 240.00

72⁰⁰
à
223⁰⁰ ch.

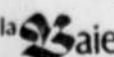
Retouches moyennant un léger supplément.

Ces rabais ne s'appliquent pas aux articles de la boutique Le Président. Achats en magasin seulement.

Vêtements pour hommes, rayons 301, 380 et vêtements "petit budget", rayon 847



Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

la  aie

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160